

**Parlement francophone bruxellois**  
(Assemblée de la Commission communautaire française)



28 novembre 2022

---

SESSION ORDINAIRE 2022-2023

---

**PROPOSITION D'AJUSTEMENT DU BUDGET 2022  
ET DE BUDGET INITIAL 2023  
DU PARLEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS**

RAPPORT

fait au nom de la commission spéciale  
du Budget et du Compte du Parlement

par M. Ahmed MOUHSSIN

**SOMMAIRE**

1. Désignation du rapporteur.....	3
2. Exposé de M. Bruno Vanleemputten, secrétaire général.....	3
3. Discussion générale.....	5
4. Discussion et vote des tableaux et annexes.....	6
5. Vote de l'ensemble.....	6
6. Approbation du rapport.....	6
7. Texte adopté par la commission.....	6

---

*Membres présents* : M. Ridouane Chahid, Mme Aurélie Czekalski, M. Jonathan de Patoul, Mme Anne-Charlotte d'Ursel, Mme Isabelle Emmerly, M. Marc-Jean Ghysse (président), M. Marc Loewenstein (remplace M. Sadik Köksal), M. Pierre-Yves Lux, M. Ahmed Mouhssin et M. Luc Vancauwenberge.

*Membres absents* : M. Jean-Pierre Kerckhofs et Mme Farida Tahar.

*Étaient également présents à la réunion* : Mme Magali Plovie (présidente du Parlement), M. Bruno Vanleemputten (secrétaire général) et M. Samuel Colonval (comptable).

*Secrétaire administratif* : M. Gaël Watteeuw.

Mesdames,  
Messieurs,

La commission spéciale du Budget et du Compte du Parlement a examiné, en sa réunion du 28 novembre 2022, la proposition d'ajustement du budget 2022 et du budget initial 2022 du Parlement francophone bruxellois.

Sur proposition du **président de la commission**, il est décidé unanimement de procéder à un examen conjoint de l'ajustement 2022 et de l'initial 2023.

## 1. Désignation du rapporteur

À l'unanimité des 8 membres présents, M. Ahmed Mouhssin est désigné en qualité de rapporteur.

## 2. Exposé de M. Bruno Vanleemputten, secrétaire général

Le secrétaire général a développé les éléments suivants :

### « 1. Introduction

En ses réunions des 10 octobre et 10 novembre 2022, le Bureau a approuvé la proposition d'ajustement du budget 2022 et de budget initial 2023 du Parlement francophone bruxellois.

Il a chargé Mme la présidente et moi-même de vous les présenter en vue de les soumettre au vote de l'assemblée.

## 2. Dépenses – Ajustement 2022

### 2.1. Observations générales

Globalement, le total des dépenses ordinaires est revu à la baisse malgré une inflation élevée. Cela est dû principalement aux derniers effets de la crise du coronavirus et ses conséquences sur l'organisation des activités par le Parlement, d'une part, et par le report de l'installation du médiateur bruxellois et des éléments ponctuels en termes de personnel, d'autre part.

De manière générale, cela reflète la philosophie du Bureau et du greffe qui est de veiller à une utilisation modérée des moyens mis à disposition faisant leur principe qui veut que le budget est une autorisation et non une obligation de dépenses.

L'ajustement permet donc d'adapter les rubriques en fonction des besoins réels constatés.

Les dépenses ordinaires peuvent être ramenées de 4.773.250,00 euros à 4.686.850,00 euros à l'ajustement, soit une diminution de 86.400,00 euros.

### 2.2. Examen des rubriques

#### A. Personnel

L'ajustement a été fait sur base de la situation au 1<sup>er</sup> septembre 2022 en intégrant les données transmises par le service du personnel du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale.

Il a donc été tenu compte, notamment, de :

- la situation réelle du cabinet actuel de la Présidente;
- l'accélération de l'inflation et ses effets sur l'indexation;
- le départ en pause-carrière d'un agent.

#### B. Abonnement-livres

Statu quo.

#### C. Bâtiment

Augmentation pour faire face aux dépenses constatées et à l'augmentation du prix des énergies.

À ce stade, les négociations concernant le loyer du bâtiment avec le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale n'ont pas encore abouti. Toutefois, elles sont bien avancées et devraient sous peu, être avalisées par les Bureaux. Le montant du loyer devrait être revu à la baisse et ramené à celui de septembre 2013. Cela aura un effet positif lors du compte.

#### D. Mobilier, équipements, matériel

Ces rubriques, en particulier les D4 et D5, sont en hausse. En effet, suite au départ en pause carrière d'un des deux informaticiens, il a été convenu de ne pas recruter un agent temporaire mais, dans le cadre de marchés publics, assurer le soutien logistique et le développement nécessaires à la stabilité de notre infrastructure et l'appui à l'informaticien restant. Ces montants sont prévisionnels et la consommation réelle des crédits devraient être inférieures à ces prévisions.

**E. Fournitures, frais d'administration**

En ce qui concerne le marché public « imprimerie – documents parlementaires », l'imprimeur a invoqué une augmentation dans le cadre de la révision des prix de 49 %, et ce à partir du 15 octobre. Compte tenu que le Bureau élargi a décidé de réduire la quantité de documents imprimés, cette augmentation sera in fine plus limitée.

**F. Transports**

Statu quo.

**G. Relations publiques et internationales**

Adaptation aux dépenses constatées.

**H. Initiatives culturelles et sociales**

Adaptation aux dépenses constatées.

**I. Fonctionnement du Parlement francophone bruxellois et commissions**

Adaptation aux dépenses constatées et aux indexations liées à l'inflation.

**3. Dépenses – Budget initial 2023****3.1. Observations générales**

Différents éléments influencent le budget 2023.

Il y a bien évidemment l'inflation qui impacte fortement nos dépenses, que ce soient celles de personnel ou de fonctionnement.

Ensuite, l'évolution de la pandémie Covid-19 entraîne une reprise normale des activités.

Enfin, l'entrée en fonction effective de la médiatrice et le recrutement de son équipe influencent naturellement le montant nominal des dépenses.

Compte tenu de cela, la dotation pour l'exercice 2023 peut être fixée à 5.000.000,00 euros. Le surplus des dépenses sera prélevé sur les fonds propres du Parlement. Le Gouvernement en a été informé.

**3.2. Examen des rubriques****A. Personnel**

Le budget initial 2023 tient compte :

- de deux indexations des salaires;
- du cabinet avec son cadre complet pour l'année entière;
- de l'entrée en fonction d'un.e secrétaire au service du secrétariat général suite à la procédure lancée en 2022;
- du retour éventuel d'un agent de sa pause carrière au 1<sup>er</sup> avril 2023.

**B. Abonnement-livres**

Pas de commentaire.

**C. Bâtiment**

Adaptation à la réalité et à l'éventuelle indexation du loyer. Il a été tenu compte de l'augmentation du prix du gaz et de l'électricité. Comme déjà précisé, des mesures visant à diminuer les consommations ont été prises.

**D. Mobilier, équipements, matériel**

Les rubriques liées à l'informatique tiennent compte de dépenses prévisionnelles permettant de faire face aux besoins de maintenance et de développement du greffe, suite à la poursuite éventuelle de la pause-carrière d'un des deux informaticiens. Encore une fois, on peut espérer que ces dépenses prévisionnelles soient inférieures en pratique.

**E. Fournitures, frais d'administration**

Pas de commentaire.

**F. Transports**

Pas de commentaire.

**G. Relations publiques et internationales**

Une augmentation de la sous-rubrique « Protocole (G1) » est prévue afin de pouvoir faire face à l'augmentation des tarifs dans le secteur de l'Horeca (in-

flation et crise sanitaire), la reprise des réceptions et visites protocolaires.

En ce qui concerne les Relations internationales (G3), il est tenu compte d'une éventuelle mission du Bureau.

#### **H. Initiatives culturelles et sociales**

Ici aussi, il a été tenu compte de la hausse probable du coût des prestataires externes.

#### **I. Fonctionnement du Parlement francophone bruxellois et commissions**

Prise en compte de l'indexation dans le calcul des indemnités spéciales accordées aux membres du Bureau élargi et dans le coût du service du compte rendu (I2, I3).

#### **T. Soutien aux initiatives visant à l'inclusion des différents publics dans la participation citoyenne et dans la bonne compréhension des processus délibératifs et budgétaires**

Le montant de cette rubrique a été adapté dans l'attente d'initiatives à développer avec le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, notamment.

### **4. Recettes**

Les recettes du Parlement sont essentiellement issues de la dotation :

#### **Ajustement 2022**

Le montant de la dotation peut rester inchangé à 4.650.000,00 euros.

#### **Budget 2023**

En fonction des éléments repris dans la présente note, les tableaux budgétaires et de l'accord du Gouvernement, la dotation est fixée à 5.000.000,00 euros. Le solde sera financé par les fonds propres du Parlement.

Le déficit éventuel sera prélevé automatiquement sur la trésorerie du Parlement, ce qui, dans la pratique, est déjà la situation actuelle. ».

## **3. Discussion générale**

**Une première commissaire** entend remercier les services pour la présentation de l'ajustement 2022 et du budget initial 2023 du Parlement qui témoignent que des économies ont été réalisées dans plusieurs secteurs, notamment les impressions sur papier et les énergies.

**Une deuxième commissaire** remercie également les services pour la qualité des documents présentés et s'interroge quant aux raisons de l'augmentation des frais informatiques reprise à l'ajusté 2022, le secrétaire général ayant mentionné un montant de 25.000 euros consacré à de la consultance.

Quant à l'initial 2023, elle souligne qu'il convient de se réjouir de ce que le Parlement a repris un mode de fonctionnement normal. Elle demande confirmation de ce qu'un éventuel surplus de 40.000 euros, à la dotation du Collège fixée à 5 millions d'euros, sera prélevé sur les fonds propres du Parlement, le cas échéant.

Enfin, elle s'interroge quant à l'augmentation de 25.000 euros de la rubrique G3 « Relations internationales ». Quelle mission envisage le Bureau ?

**Un troisième commissaire** remercie les services pour la qualité du travail effectué.

Il s'associe à la question déjà formulée quant au budget consacré aux Relations internationales et se réjouit de ce que les chiffres provisoires fixés pour le loyer devraient aboutir à un boni, ceux-ci étant appelés à diminuer.

Il s'interroge ensuite sur l'affectation du montant de 5.000 euros en rubrique S « Inclusion de la personne handicapée », à mettre en lien avec une diminution de 25.000 euros de la rubrique T « Soutien aux initiatives visant à l'inclusion des différents publics dans la participation citoyenne et dans la bonne compréhension des processus délibératifs et budgétaires ».

**Un quatrième commissaire** constate l'augmentation du budget G1 « Protocole », notamment par rapport aux chiffres du compte 2020. Quels sont les projets prévus ?

Eu égard au montant de 44.000 euros fixé à l'ajustement 2022, les services sont-ils en mesure de donner une estimation de la consommation de ce budget ?

En ce qui concerne le montant repris à la rubrique S « Inclusion de la personne handicapée », il souligne qu'il s'agit d'un amendement qu'il avait déposé personnellement en fin de législature passée. Des demandes ont-elles été formulées à cet égard ?

**Le secrétaire général** précise que l'augmentation des rubriques D4 et D5 (informatique) sont à mettre en lien avec le non-remplacement d'un agent en pause-carrière et la signature de contrats de collaboration avec une société de consultance externe. Pour l'année 2022, il est déjà acquis que l'on ne dépensera pas l'intégralité du montant prévu. Pour 2023, tout dépendra de l'informaticien restant, actuellement en incapacité de travail; cette dernière impliquant le recours plus fréquent à la société de consultance.

Pour ce qui concerne la rubrique S, il rappelle qu'il avait demandé une collaboration avec le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, selon une clé de répartition des frais. Cette collaboration n'a pas pu aboutir, notamment à cause de la crise de la Covid.

Pour ce qui est d'introduire une demande de subsides, les groupes politiques doivent respecter la loi sur les marchés publics en proposant trois offres de prix.

À propos de la rubrique T, elle s'envisage également dans une collaboration avec le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale. A été évoquée, notamment, une traduction en langage des signes des séances plénières.

Pour ce qui concerne la rubrique G1 « Protocole », elle a connu une baisse en 2020 et 2021, en raison de la Covid et une augmentation en 2022, en raison de la reprise des festivités, ainsi qu'en 2023 en raison de l'augmentation des coûts des prestataires externes.

**La présidente du Parlement** entend remercier les services pour la qualité et la précision du travail réalisé.

Pour ce qui est du budget des Relations internationales, des contacts ont été pris pour une mission à l'étranger. Il convient d'abord de s'assurer de tout l'intérêt qu'elle représente. Si tel est le cas, elle sera proposée au Bureau dans les prochains mois.

## 4. Discussion et vote des tableaux et annexes

### *Les dépenses ordinaires*

Le tableau ne suscite aucun commentaire et est adopté par 9 voix pour et 1 voix contre.

### *Les dépenses extraordinaires*

Le tableau ne suscite aucun commentaire et est adopté par 9 voix pour et 1 voix contre.

### *Les recettes ordinaires*

Le tableau ne suscite aucun commentaire et est adopté par 9 voix pour et 1 voix contre.

### *Les prélèvements sur fonds propres*

Le tableau ne suscite aucun commentaire et est adopté par 9 voix pour et 1 voix contre.

## 5. Vote de l'ensemble

L'ensemble de la proposition d'ajustement du budget 2022 et du budget initial 2023 du Parlement francophone bruxellois est adopté par 9 voix pour et 1 voix contre.

La présidente du Parlement remercie la commission pour la confiance qu'elle accorde au Bureau et aux services.

## 6. Approbation du rapport

Il est fait confiance au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

## 7. Texte adopté par la commission

Il est renvoyé aux texte et tableaux de la proposition d'ajustement du budget 2022 et de budget initial 2023 du Parlement francophone bruxellois, tel qu'il figure au document parlementaire 104 (2022-2023) n° 1.

*Le Rapporteur,*

Ahmed MOUHSSIN

*Le Président,*

Marc-Jean GHYSSELS



